

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 juin 2025

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 136)

**AMENDEMENT**

N° CL318

présenté par

M. Duplessy, Mme Catherine Hervieu, M. Amirshahi, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco,  
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol et M. Iordanoff

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 29, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport évaluant les moyens humains, matériels et financiers dont disposent les élus d'opposition au sein des conseils municipaux, ainsi que dans les autres collectivités territoriales.

Ce rapport identifie les éventuelles insuffisances et propose des pistes d'amélioration pour garantir l'exercice effectif et équitable du mandat d'élu local, dans le respect du pluralisme démocratique.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Écologiste et Social vise à alerter sur le manque de moyens dédiés aux élus d'opposition, notamment au sein des conseils municipaux.

Alors que l'exécutif dispose de nombreux moyens humains et financiers à sa disposition, les élus d'opposition sont souvent livrés à eux-même, alors qu'ils sont déjà extrêmement minoritaires au sein des assemblées à cause de la prime majoritaire.

Cette demande de rapport vise ainsi à chercher des solutions pour garantir l'exercice effectif et équitable du mandat des élus d'opposition.